Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Préfecture
Direction de la réglementation et des élections
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

Arrêté n° 20172808-0002 **portant suppression du passage à niveau n°6 de la ligne SNCF n° 974 000 de Saint-Cloud à Saint-Nom-la-Bretèche**

Commune de Louveciennes

Le Préfet des Yvelines,
Chevalier de l'ordre national du mérite,

Vu le code des transports ;

Vu le code de la route ;

Vu la loi modifiée du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer ;

Vu la circulaire du 20 août 1825 relative aux enquêtes administratives de commodo et incommodo ;

Vu la circulaire n° 71-121 du 21 octobre 1971, relative aux arrêtés préfectoraux d'ouverture d'enquête de « commodo et incommodo » pour la suppression des passages à niveau, des passages supérieurs et des passages inférieurs du chemin de fer ;

Vu l'arrêté et la circulaire n° 91-21 du 18 mars 1991 du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, relatifs au classement, à la réglementation et à l'équipement des passages à niveau ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 septembre 1969 classant en 3eme catégorie le passage à niveau n°6, situé sur la commune de Louveciennes, au km 24.080, sur la ligne n° 974 000 de Saint-Cloud à Saint-Nom-la-Bretèche ;

Vu le courrier en date du 6 janvier 2017, par laquelle la société nationale des chemins de fer demande l'ouverture d'une enquête publique dans la commune de Louveciennes, relative à la suppression du passage à niveau n° 6, situé au km 24,080 sur la ligne n° 974 000 de Saint-Cloud à Saint-Nom-la-Bretèche;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 février 2017, prescrivant, sur le territoire de la commune de Louveciennes, l'ouverture d'une enquête publique « commodo et incommodo » préalable à la suppression du passage à niveau n°6 situé au km 24.080, sur la ligne n° 974 000 de Saint-Cloud à Saint-Nom-la-Bretèche ;

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 12 avril 2017 ;

Accueil du public : 1 avenue de l'Europe – Versailles
Adresse postale : 1 rue Jean Houdon – 78010 Versailles Cedex
Tél : 01.39.49.78.00
Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture d'accueil du public sur le site : www.yvelines.gouv.fr

Vu la délibération en date du 8 juin 2017 du conseil municipal de Louveciennes ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

Arrête :

Article 1er : Le passage à niveau n° 6, situé à Louveciennes, au km 24.080 de la ligne SNCF n°974 000 de Saint-Cloud à Saint-Nom la Bretèche, est supprimé.

Article 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral du 23 septembre 1969 susmentionné et n'entrera en application qu'à la date effective de la suppression du passage à niveau.

Article 3 : En application des dispositions des articles R. 421-1 et R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Cet arrêté sera affiché pendant un mois à la mairie de Louveciennes et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de SNCF Réseau, le sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye et le maire de Louveciennes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 27 JUIL. 2017

Pour le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
La Sous-Préfète
Chargée de mission auprès du Préfet des Yvelines
Secrétaire Générale Adjointe

Mme Nouha Kihal-Flégeau